

Image not found or type unknown



Renouvellement contrat intérim et arrêt maladie

Par **StormBringer**, le **03/05/2013** à **17:04**

Bonjour,rrnrnJe suis embauché en tant qu'intérimaire depuis le 28 Janvier 2012. L'entreprise utilisatrice renouvelle mes contrats toutes les 2 semaines. Ce week-end, donc le 27 avril 2013, je me suis fais mal aux cotes et ai été arrêté jusqu'au 13 Mai inclus.rnrnMa question est la suivante: est ce que la société utilisatrice peut ne pas renouveler mon contrat pour la période où je suis en arrêt maladie et me reprendre ensuite? Si oui, qui payera cette période d'inactivité, pôle emploi, CPAM ou l'agence d'intérim? rnrnMerci.